



MAIRIE DE PARMAIN 95620

TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2025/43

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « ARCC – VOIRIE »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022/39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de travaux de voirie de reprise d'enrobés sur le quai des Saules et la reprise d'enrobés chemin de Halage,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 109.430,00 € HT soit 131.316,00 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 15% du montant HT des travaux au titre du dispositif « ARCC - VOIRIE » du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'année 2025 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter le Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 15% de 109.430,00 € HT du montant total des travaux de voirie de reprise d'enrobés sur le quai des Saules, reprise d'enrobés chemin de Halage et reprise partielle des enrobés de trottoir rue Général de Gaulle, soit une aide maximale de 16.414,50 €.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Conseil Départemental du Val d'Oise.
- ARTICLE 3** Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.
- ARTICLE 5** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours de 2 mois à compter la décision implicite de rejet Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 7 juillet 2025



Loïc TAILLANter,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID: 095-219504800-20250707-DM202543-AR



Parmain, le 7 juillet 2025

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de travaux de voirie sur le domaine public communal, la ville de Parmain effectue pour l'année 2025 les travaux suivants :

Reprise voirie en enrobés sur le Quai des Saules
Reprise voirie en enrobés Chemin de Halage

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « ARCC VOIRIE » auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Service Technique

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

01 34 08 95 77

0033 3 34 08 95 77

ID : 095-219504800-20250707-DM202543-AR



Parmain, le 7 juillet 2025

Objet : Voirie

NOTE EXPLICATIVE

La commune de Parmain souhaite entreprendre divers travaux de voirie afin d'améliorer les conditions de circulation de ses habitants, automobilistes et piétons, et de l'ensemble des véhicules traversant le territoire de Parmain et surtout de renforcer la sécurité routière.

Pour ce faire, la ville a prévu la reprise de voirie Quai des Saules et Chemin de Halage.

Le tableau ci-dessous regroupe les travaux de voirie envisagés pour l'année 2025 :

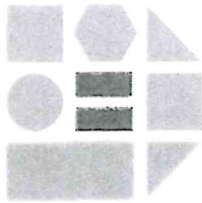
Fournisseurs - N° devis	TRAVAUX	MONTANT HT
DUBRAC - 20243158	Reprise de voirie en enrobés Quai des Saules	99.500,00 €
DTP2i – D2505042	Reprise de voirie en enrobés Chemin de Halage	9.930,00 €
TOTAL TRAVAUX		109.430,00 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 16.414,50 €, soit 15% de 109.430,00 € HT au titre de l'appel à projets « ARCC - VOIRIE » du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

**DUBRAC TP**

- Agence Grand Paris Ouest
- 46, rue des Deux Voleries
- ZI La Neuville
- 60240 FLEURY
- Tél. : 03 44 89 20 94

MAIRIE DE PARMAINPlace Georges Clémenceau
95620 PARMAIN

M. PLUQUET

SAINT-DENIS le 19/12/2024

Chantier N° A20400

Client N° : CO1310

Conducteur : PHILIPPE BONNELLES

DEVIS N°20243158

(Selon détail ci-joint)

REPRISE DE VOIRIE EN ENROBES

MARCHE N° 2024/01 - QUAI DES SAULES

TOTAL BORDEREAU HT	99 500,00 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	0,00 €
TOTAL HT	99 500,00 €
T.V.A. 20,00 %	19 900,00 €
TOTAL TTC	119 400,00 €

DUBRAC TP
Agence Grand Paris Ouest
46, rue des Deux Voleries
ZI La Neuville
60240 FLEURY
Tél. : 03 44 89 20 94

DEVIS N°20243158 du 19/12/2024

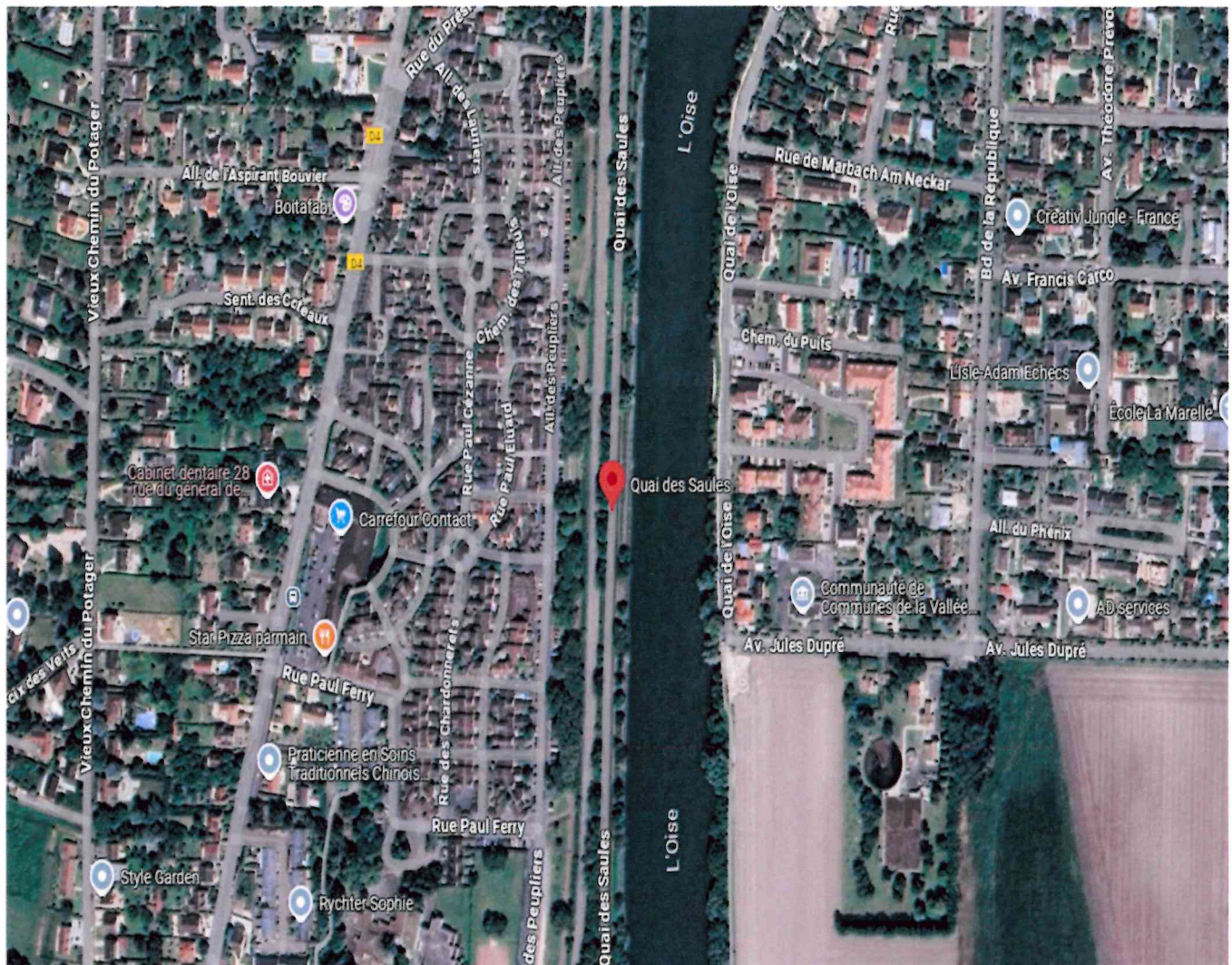
REPRISE DE VOIRIE EN ENROBES

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
	PRIX BORDEREAU				
1	Installation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
3	Signalisation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
4	Mise en place d'une déviation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
7	Démolition mécanique de voirie existante (balayage, dégagement bords de la chaussée, démolition des avaloirs)	M2	700,000	15,00 €	10 500,00
34	Confection d'engravure de raccordement sur enrobé conservé	ML	20,000	10,00 €	200,00
45	Emulsion de bitume	Kg	6000,000	0,50 €	3 000,00
48	Béton bitumineux 0/10 (6 cm)	T	600,000	150,00 €	90 000,00
100	Mise à niveau d'émergences de réseaux regard de visite ou grille ou avaloir	U	20,000	150,00 €	3 000,00
3.0	Regard avaloir 1.00m x 1.00m à 1.50m de profondeur	U	4,000	650,00 €	2 600,00
	Sous-total				109 450,00
165	Rabais commercial bon de commande supérieur à 80 000 € = - 10%	ENS	-9950,000	1,00 €	-9 950,00

Total H.T. Brut

99 500,00

Quai des Saules 95620 PARMAIN



Marines, le 20/05/2025

RUE DES CARREAUX
 ZA DES CARREAUX
 95640 MARINES
 Tél : 0130398261
 Fax : 0130399345

Mairie de PARMAN
 Place Georges Clemenceau

A l'attention de : Mr PLUQUET

95620 PARMAN

Devis N° D2505042

OBJET :

Remise en état de voirie à l'enrobé projeté

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Mise à disposition de l'atelier de projection d'enrobés comprenant : - 1 camion enrobeur projeteur y compris 1 chauffeur et 1 opérateur pour une journée de 7H00 - 1 rouleau compacteur mixte type BW100 ACM largeur 100 cm et son chauffeur	J	2,000	3 390,00	6 780,00
2	Fourniture de cailloux porphyres lavés 2/4 ou 4/6	T	20,000	58,00	1 160,00
3	Fourniture d'émulsion pour couche d'accrochage et enrobage La quantité de cailloux et d'émulsion mise en oeuvre chaque jour peut varier selon le type de dégradation et la distance entre les points à traiter. Les quantités indiquées dans ce devis sont une estimation haute, il vous sera facturé la juste quantité appliquée. Voies à traiter : - Chemin de Halage	T	2,000	995,00	1 990,00

TOTAL GENERAL 9 930,00

Le client

Mention manuscrite

"Lu et approuvé, bon pour accord"

DTP21

Le directeur

Christophe DEPEE

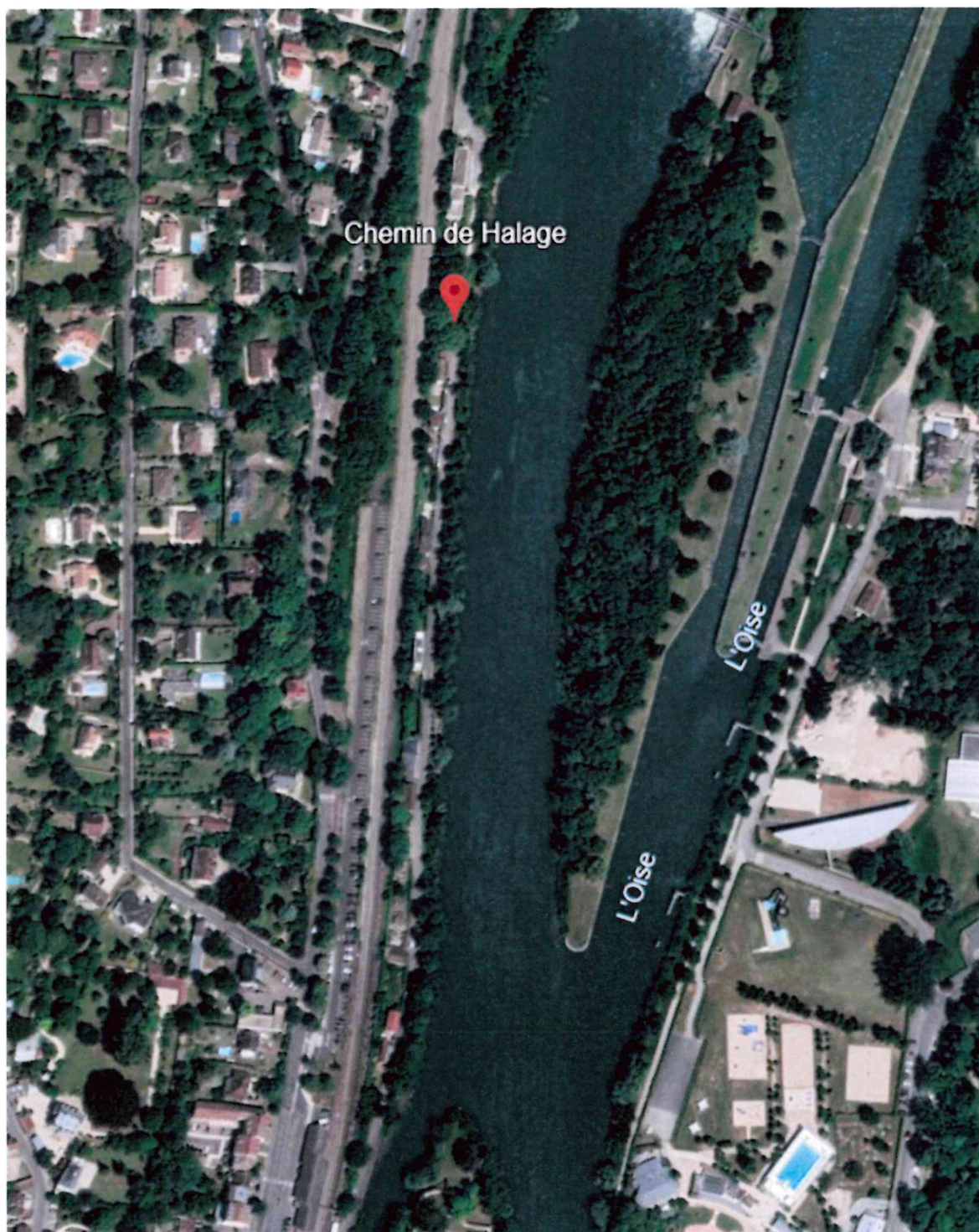
TOTAL HT 9 930,00

Total T.V.A. 20,00 % 1 986,00

Total T.T.C. 11 916,00



Reprise enrobés Chemin de Halage à Parmain





Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID: 095-219504800-20250707-DM202543-AR



Parmain, le 7 juillet 2025

Objet : Voirie

TRAVAUX DE VOIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Montant des travaux HT	Subventions		Montant HT à la charge de la ville
CD95	109 430,00 €	15%	16 414,50 €	93 015,50 €

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Service Techn
techniques

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 095-219504800-20250707-DM202543-AR



Parmain, le 28 mai 2025

Objet : Voirie

PRÉVISIONNEL DE DEMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux de voirie sont inscrits sur le budget 2025 avec un début prévisionnel de travaux suivants :

2025				
Mois Travaux	Juin	Juillet	Août	Septembre
Reprise de voirie Quai des Saules				
Reprise de voirie Chemin de Halage				

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Parmain, le 7 juillet 2025

Objet : Voirie

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Travaux de voirie

TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Reprise voirie en enrobés	Quai des Saules	99.500,00 €
Reprise voirie en enrobés	Chemin de Halage	9.930,00 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts